



ECOLE DE RUGBY – CHARTE DES PARENTS

Une charte c'est : des droits, des devoirs des règles de vie à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation Sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants		
Des droits	Des devoirs	Des règles de vie à respecter
<p><i>Ils ont droit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors, à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leurs enfants, au respect de toutes les composantes de l'Ecole de Rugby, au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club. 	<p><i>Ils ont le devoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club, de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education, de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif, d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement, de considérer la compétition comme un « moyen de formation », de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin. 	<p><i>Ils ont le devoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> de veiller à l'assiduité de l'enfant à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et retours, de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux, d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie du groupe, de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles, d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
<p><i>Ils ont aussi le droit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> de faire des propositions constructives, de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables. 	<p><i>Ils ont aussi le devoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer, d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants. 	<p><i>Ils doivent aussi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> respecter les éducateurs et les dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.